

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents et représentés : 4
Nombre de conseillers absents : 0
Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le PREMIER JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC Mme Monique BOTTINI - Mme Florence BOUNIN - M. Thierry TATONI - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Christian TEULADE
M. Olivier DODINOT, pouvoir à M. Franck MILLET
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Florence BOUNIN

2026-07-99 / SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Approbation d'un contrat entre la Commune de NYONS et la Commune de VENTEROL pour la vente d'eau en gros

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La Commune de VENTEROL a demandé à la Ville de NYONS de lui fournir de l'eau potable pour couvrir une partie de ses besoins actuels et futurs, principalement en période estivale.

Les modalités techniques et financières de cette prestation sont définies par un contrat de vente d'eau en gros, entre les deux communes.

Il stipule notamment qu'une ressource suffisante conditionnera cet approvisionnement et que le débit ne pourra pas dépasser 8 m³ par heure dans la limite d'une consommation de 100 m³ par jour.

Les tarifs sont identiques à ceux des abonnés nyonsais, à savoir :

- 739,97 € HT annuel au titre de l'abonnement pour un compteur de diamètre 50 mm,
- 0,2284 € HT par m³ d'eau en hiver,
- 0,4568 € HT par m³ d'eau en été,
- 0,57 € HT par m³ pour la part communale.

Les prix seront majorés des taxes et redevances en vigueur et applicables à la fourniture d'eau, et notamment les redevances de l'agence de l'eau.

Ces tarifs sont révisés, pour les parts allouées au délégataire en fonction de la formule de révision définie à l'article 36 du contrat de concession d'eau potable conclu entre la commune et la société Véolia ; et pour la part communale en fonction des décisions tarifaires prises par le conseil municipal.

En contrepartie de cette vente d'eau, la commune de VENTEROL a des obligations particulières, notamment d'information envers la Commune de Nyons, sur l'état de son réseau de distribution et des travaux qui y sont engagés.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2026.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSENTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le projet de contrat de vente d'eau entre la Commune de Nyons et la Commune de Venterol,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

Florence BOUNIN
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS

Pour le Maire empêché
la première Adjointe
Aurélié LOUPIAS

